



Connaître les antécédents de santé

Par **cehau7535**, le **07/03/2016** à **18:22**

Bonjour,

Un ami décédé est mort de mort naturelle, pas très âgé. Il y a de fortes présomptions pour que ce monsieur était malade, sans doute atteint d'un cancer ou d'une pathologie laissée sans soins. Sa fille indique que sa carte vitale s'arrête en 2013. Il est mort en janvier 2016. Peut-elle connaître son passé médical avec son numéro de sécurité sociale ? C'était un monsieur qui cachait beaucoup de choses volontairement.

Avec mes remerciements.

Par **miyako**, le **13/03/2016** à **17:43**

Bonjour,

Il vous faut une autorisation d'un juge afin que la CPAM puisse vous renseigner.

Peut être le notaire chargée de la succession peut intervenir auprès de la CPAM.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **cehau7535**, le **13/03/2016** à **18:03**

Bonsoir,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **14/03/2016** à **10:57**

Bonjour,

je ne vois pas pourquoi un juge donnerait une quelconque autorisation à Cehau7535 ? cette personne n'a visiblement aucun lien de parenté avec le défunt ! Il faut que sa fille se rapproche de l'hôpital ou du médecin légiste peut être ? Elle peut éventuellement avoir accès au dossier médical ? Au pire ne serait ce que pour savoir si la maladie n'est pas héréditaire ?